



**PAC 2013 : La communication de la
Commission Européenne
L'analyse des Chambres d'agriculture françaises**

Conférence de presse
Paris – 16 novembre 2010

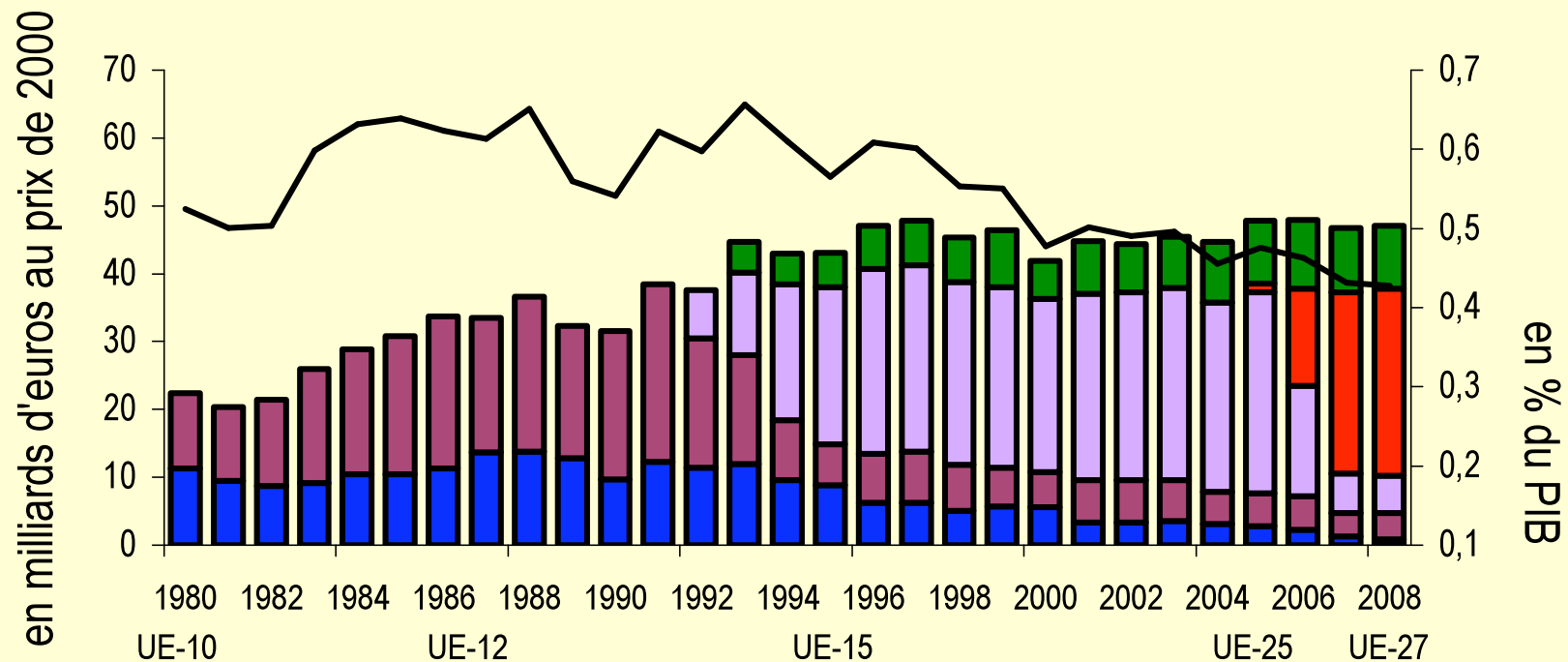


Le contexte du débat



La PAC, une politique en évolution permanente

Evolution des dépenses agricoles dans l'UE



Subvention aux exportations

Aides directes

Développement rural

Soutien du marché

Paiements découplés

% de l'UE PIB

1478- Chambres d'Agriculture - APCA-Études économiques

source : Commission Européenne

Les principaux outils de la PAC en 2010

- **La régulation des marchés – en constante dégradation**

- Stockage public, prix garantis d'intervention, quotas, dégagement de marché
- Taxes à l'importation

- **Les aides d'orientation – en constante diminution**

- Aides liées aux produits, ou aux facteurs de production (ha ou tête de bétail) ou à la gestion des risques

- **Les aides au revenu, découplées – désormais majoritaires**

- Aides liées au respect des normes, « conditionnalité » qu'il y ait production ou non

1^{er} pilier

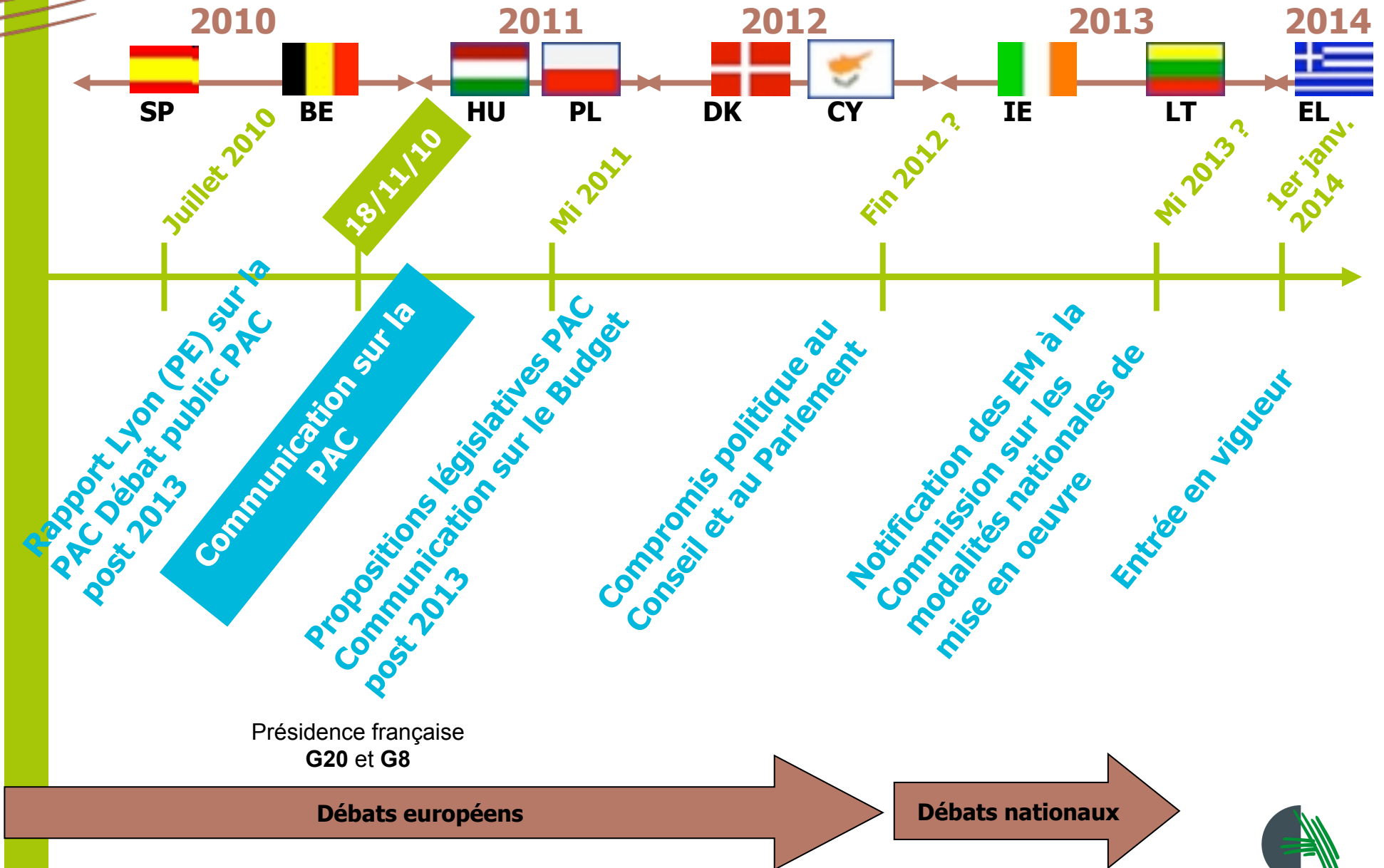
- **Les mesures agri-environnementales**

- **Les aides compensatrices de handicap naturel**

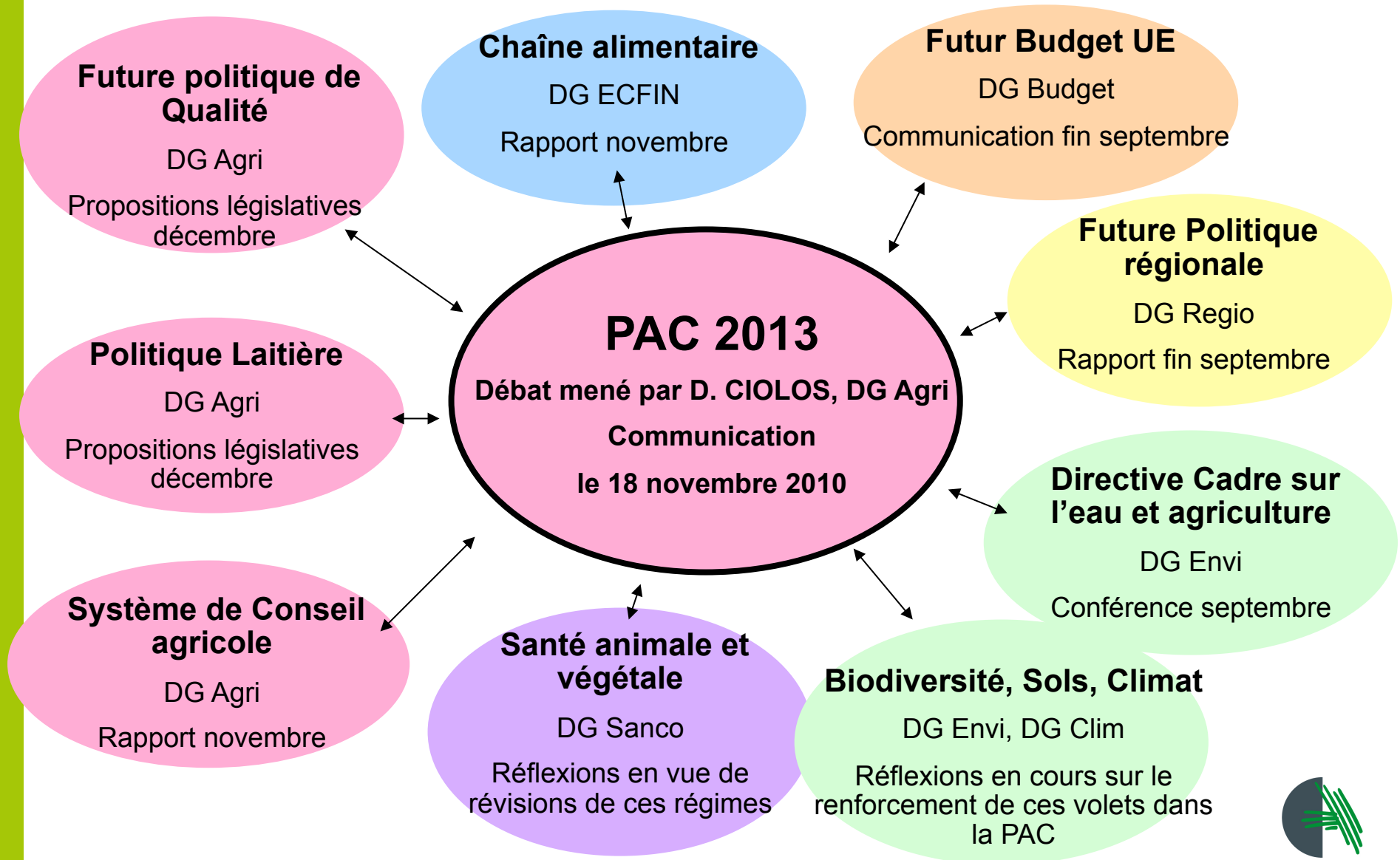
- **Les aides à l'installation, modernisation et développement rural**

2^{ème} pilier

Un calendrier des débats sur 4 ans



Un débat en interaction avec d'autres politiques



Le cadre des débats :

La stratégie « Union Européenne 2020 »

- Une stratégie sur dix ans, destinée à relancer l'économie européenne et reposant sur trois secteurs prioritaires de croissance :
 - une économie fondée sur la **connaissance et l'innovation** (croissance intelligente) ;
 - une économie **sobre en carbone, économe en ressources et compétitive** (croissance durable) ;
 - une économie à fort taux d'emploi favorisant la **cohésion sociale et territoriale** (croissance inclusive).
- La stratégie propose aux EM d'adopter des objectifs nationaux qui tiennent compte de leur situation propre, tout en aidant l'Union européenne à atteindre ses objectifs globaux.
- La Commission suivra les progrès accomplis et avertira les pays qui ne prendraient pas les mesures appropriées.

Cinq objectifs quantitatifs pour l'UE 2020

- Augmenter le taux d'emploi de la population en âge de travailler à au moins 75 %
- Affecter 3 % du PIB à la R&D
- Ramener le taux d'abandon scolaire à moins de 10 % et avec plus de 40% des jeunes décrochant un diplôme
- Réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté (réduire de 25 % le nombre de ces personnes)
- Les objectifs «20/20/20» en matière de climat et d'énergie
 - réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 %
 - produire 20 % de son énergie à partir de sources renouvelables
 - augmenter son efficacité énergétique de 20 %



Les objectifs de la PAC 2013 et le budget



Les objectifs stratégiques de la PAC 2013

La production alimentaire réhabilitée

- **Le projet de communication**

- Une PAC forte et européenne
- La sécurité alimentaire de l'UE et les équilibres alimentaires mondiaux
- La production durable d'une alimentation diversifiée et de qualité
- Le dynamisme des zones rurales

- **Nos orientations**

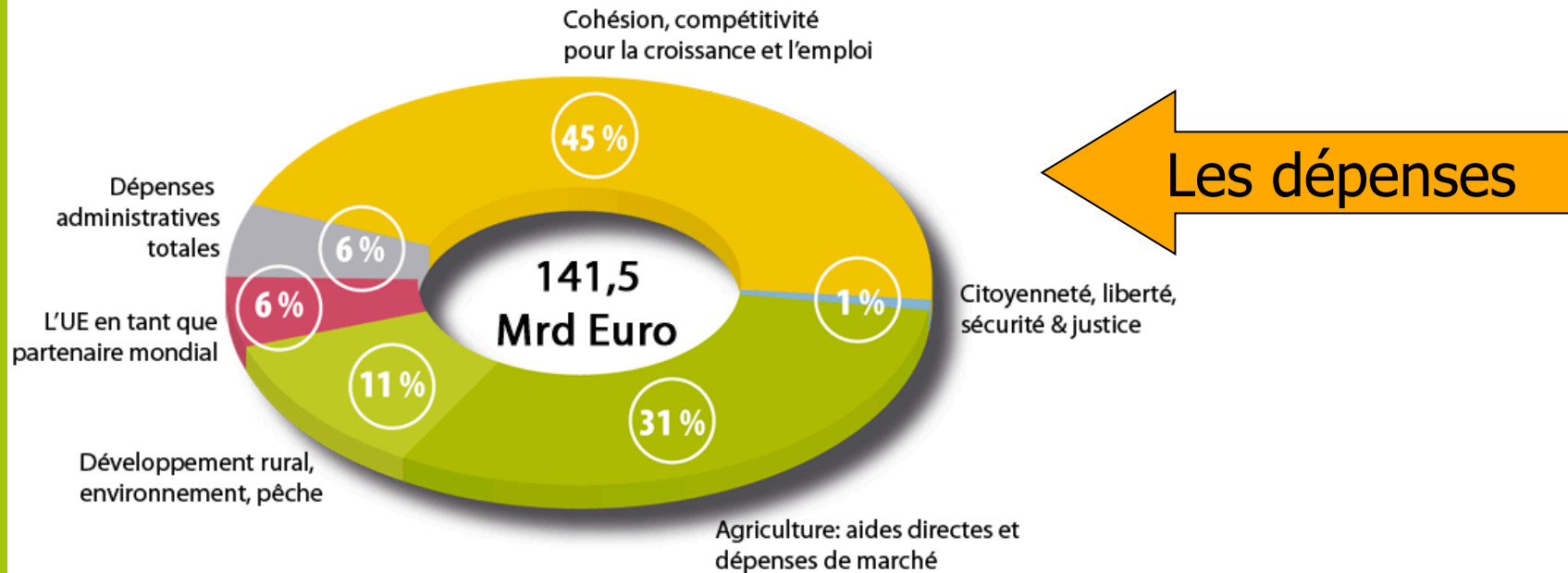
- Un budget ambitieux et une dimension européenne
- Assurer l'indépendance et la sécurité alimentaire de l'Union européenne, et contribuer aux équilibres alimentaires mondiaux,
- Préserver les équilibres des territoires ruraux,
- Participer à la lutte contre les changements climatiques et à la préservation de l'environnement.

Les premiers éléments sur les perspectives budgétaires

- **Le projet de la communication de la commission sur la réexamen du budget**
 - Plus de flexibilité
 - De nouvelles ressources propres : taxe sur les transactions financières sur le transport aérien, sur le carbone, etc...
 - Pas d'augmentation des dépenses
 - L'agriculture reste un investissement public majeur
- **Des rumeurs**
 - Une baisse évoquée de -15% , après un premier chiffre de -30% !
- **Notre analyse**
 - Une réforme budgétaire ambitieuse, avec plus de flexibilité, est nécessaire pour des politiques européennes à la hauteur des enjeux

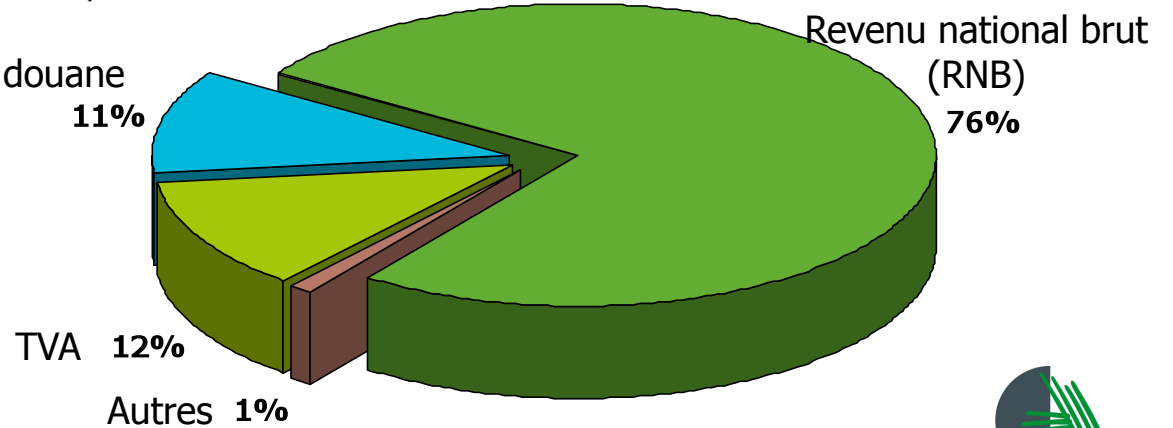
Le Budget Européen

2007-20013 : 125 à 152 Mrd d'€ par an



← Les dépenses

→ Les ressources



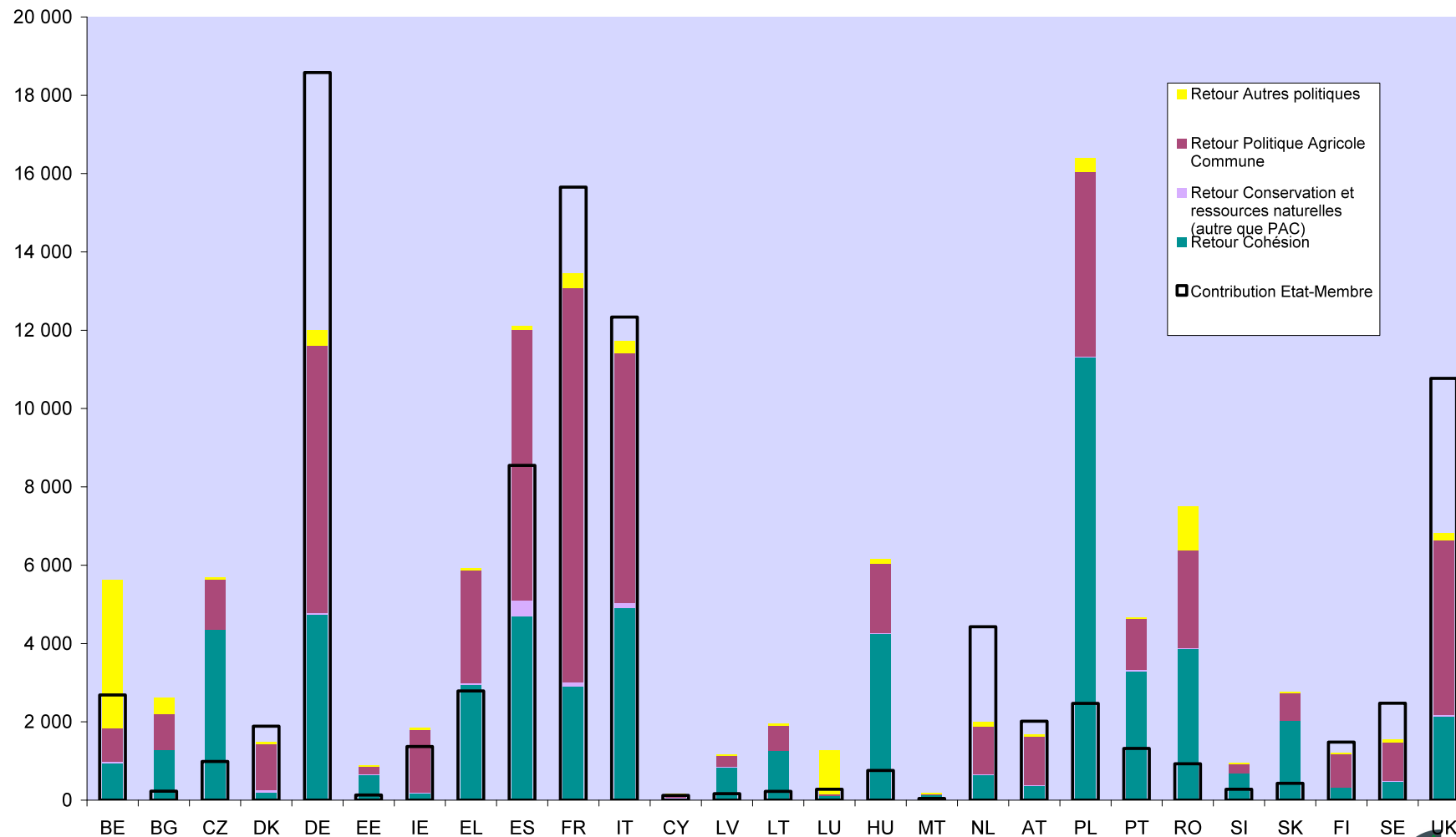
Sources : Commission européenne

Le Budget Européen

Contributeurs et bénéficiaires

En millions d'EUROS

Contribution des Etats-Membres et Retours (hypothèse enveloppes cibles 2013 pour la Cohésion, le Développement Rural et les Aides Directes)



Sources: Enveloppes cibles Développement Rural, Aides directes et Cohésion 2013 ; Contribution 2007- DG Budget Commission européenne

Les objectifs opérationnels de la PAC (1/2)

- **Le projet de communication**

- Assurer une production alimentaire viable
 - revenus, compétitivité, répartition de la valeur ajoutée, compensation des contraintes naturelles, potentiel de production et développement des protéagineux
- Utiliser durablement les ressources naturelles
 - biens publics environnementaux, innovations vertes, lutte contre le changement climatique
- Assurer un développement territorial équilibré
 - emploi, diversification, nouveaux débouchés

Les objectifs opérationnels de la PAC (2/2)

- **Nos orientations : la performance économique durable**

- Une agriculture diversifiée, dans le marché mais protégée de ses variations erratiques
 - Intervenir sur les marchés
 - Renforcer le pouvoir de marché des producteurs
 - Répondre aux aléas climatiques et économiques
- Une agriculture innovante, compétitive, garante de territoires dynamiques et de ressources naturelles préservées
 - Conforter des soutiens fondés sur les niveaux d'exigence élevés et harmonisés en Europe
 - Développer des projets porteurs de valeur ajoutée au sein des territoires
 - Accompagner les changements de pratiques en s'appuyant sur l'expérience des agriculteurs



Les instruments de la future PAC : Premiers éléments



Deux piliers et un rééquilibrage entre États-membres

- **Le projet de communication**

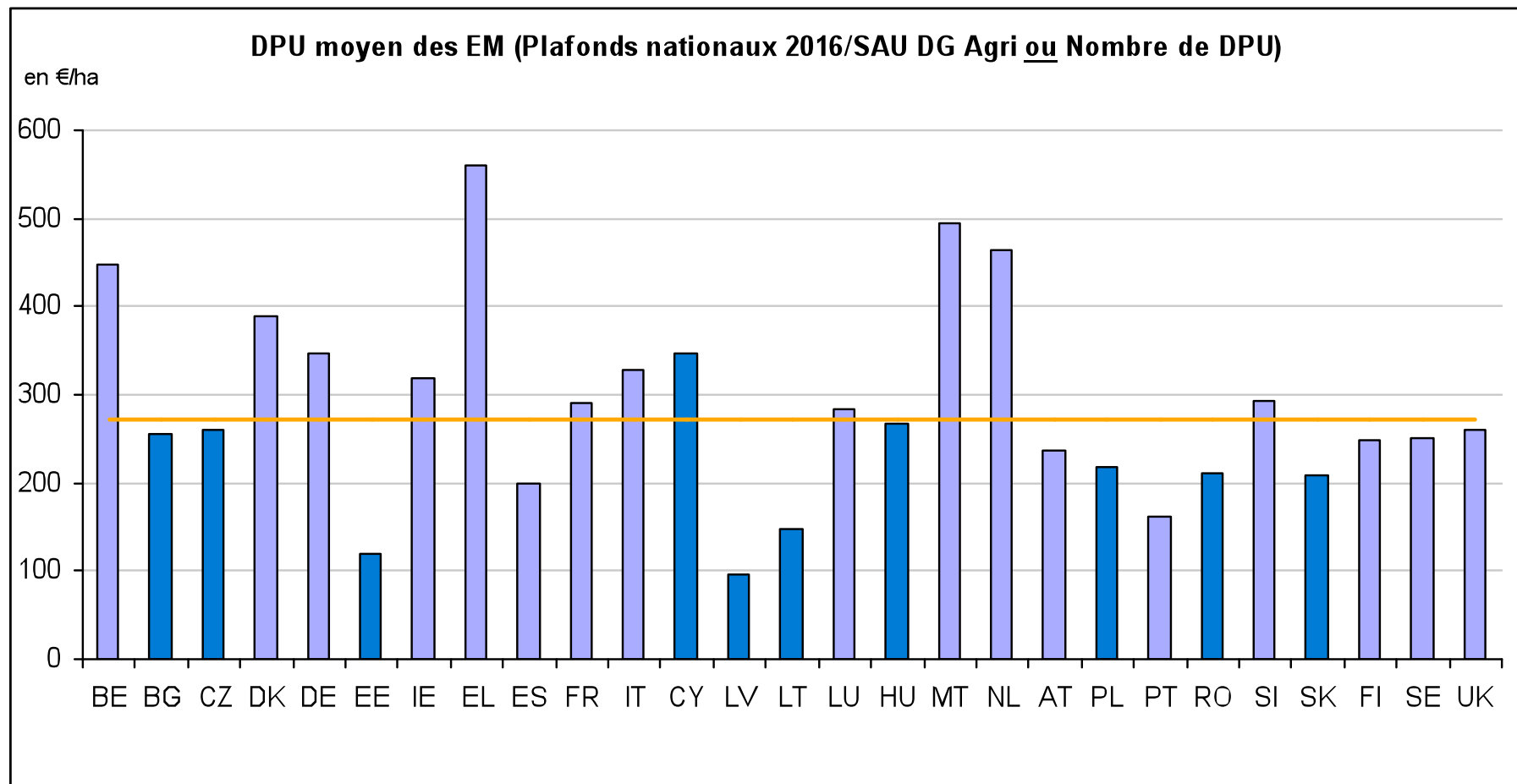
- 1er pilier : soutien de l'ensemble des agriculteurs, sur une base annuelle
- 2ème pilier : soutien de divers objectifs sur une base pluriannuelle, selon des critères définis au niveau européen avec une subsidiarité des États membres sur la mise en oeuvre
- Une complémentarité, avec dans chaque pilier, de l'environnement et de l'économique
- Un rééquilibrage encadré du premier pilier : la moyenne des aides doit se rapprocher de la moyenne européenne dans une certaine limite

- **Nos orientations**

- Une répartition plus équitable des aides
- Une complémentarité entre économie et environnement

Les aides 1^{er} pilier

Etat des lieux : Projection 2016 avant réforme



Données Chambres d'agriculture – nov. 2010

Les futurs paiements directs du premier pilier (1/3)

- **Le projet de communication**

- Une aide de base découplée avec une conditionnalité simplifiée
 - Ciblée sur les « agriculteurs actifs », uniforme par pays ou région, plafonnée en prenant en compte le nombre de salariés, avec un « niveau minimum » pour les petites exploitations,
- Une aide complémentaire « verte » obligatoire, fondée sur des mesures environnementales annuelles, non contractuelles, généralisées et simples (rémunération des surcoûts)
- Une aide additionnelle pour les contraintes naturelles spécifiques, zonée et cofinancement volontaire
- Des aides couplées pour soutenir certains types d'agricultures dans certaines zones

Les futurs paiements directs du premier pilier (2/3)

- **Nos orientations**

- Une aide à l'ha sur toutes les productions, conditionnée au respect d'exigences européennes et modulables en fonction de ces dernières
- Le maintien des aides aux handicap naturels sur une base plus élargie
- Le maintien d'aides couplées à la production

Les futurs paiements directs du premier pilier (3/3)

• Notre analyse

- Une aide complémentaire « verte » pourra donner de la visibilité à la prise en compte des normes actuelles par les agriculteurs, à condition de :
 - Reposer sur l'harmonisation au niveau européen.
 - Contribuer à construire une compétitivité durable : répondre aux enjeux environnementaux en prenant en compte la performance économique
- Le transfert des aides aux handicap dans le premier pilier, doit être évalué au regard des marges de manœuvre budgétaires et de la souplesse nécessaires pour mettre en œuvre ces mesures.
 - Nous serons très vigilants sur le maintien de la politique de montagne ET les moyens nécessaires pour l'élargissement des critères de handicaps naturels
- Le maintien d'aides couplées est une véritable avancée par rapport aux tendances passées.
 - Encore faut-il que les marges de manœuvre en termes de productions concernées et d'enveloppes soient significatives !

La régulation des marchés (1/3)

- **Le projet de communication**

- Maintien des outils actuels : achats, stockage, vente
- Des adaptations : extension de la période d'intervention, utilisation des clauses d'urgence, extension des outils de stockage privé à d'autres produits
- Accompagnement de la fin des quotas : proposition fin 2010 en lait, à voir pour le sucre
- Amélioration de la répartition de la valeur ajoutée dans la chaîne alimentaire
 - Contractualisation, restructuration du secteur, transparence du fonctionnement des marchés et recours aux marchés dérivés

La régulation des marchés (2/3)

- **Nos orientations**

- La généralisation de filet de sécurité, avec un budget significatif dédié
- Le renforcement de l'organisation économique des producteurs et des filières avec une prise en compte des spécificités agricoles au regard du droit de la concurrence.

La régulation des marchés

(3/3)

- **Notre analyse**

- L'arrêt du démantèlement des outils de régulation marque une rupture positive avec les tendances passées.
 - Toutefois les évolutions proposées manquent d'ambition au regard de la faiblesse actuelle des outils et de la volatilité grandissante des prix.
- Le stockage public des céréales doit être renforcé, plus flexible et prendre en compte la diversité des états membres pour éviter des débouchés artificiels.
 - La gouvernance mondiale de ces stocks doit être abordées au G20
- Dans les autres productions, il faut proposer des outils d'intervention (droits de plantation, retrait caritatif etc.)
- L'organisation économique doit être fortement mise en avant avec le regroupement de producteurs, la connaissance et la transparence sur les marchés, la contractualisation et les outils de type marchés à terme sous réserve de mieux réguler ces marchés (autre thème du G20).

Le développement rural (1/3)

- **Le projet de communication**

- 3 objectifs : Compétitivité, Gestion durable, Développement territorial
- Une large palette d'outils
 - Investissements, mesures environnementales, gouvernance locale, développement des zones rurales, vente directe et marchés locaux, mesures de lutte contre le changement climatique, innovation et transfert de connaissances
- Priorité à l'installation
- Améliorer l'efficacité des outils
 - Aides pluriannuelles, ensembles de mesures cohérentes selon les zones ou les publics cible
 - Différenciant les taux d'aides pour un meilleur ciblage
 - Objectifs quantifiés, obligations de résultat ?
- Une boîte à outils « gestion des risques »
 - Outil de stabilisation des revenus
 - Soutien renforcé pour l'assurance et les fonds de mutualisation

Le développement rural (2/3)

- **Nos orientations**

- Conforter les politiques d'installation et de modernisation
- Soutenir des projets de filières territorialisées
- Généraliser l'assurance climatique à toutes les filières
- Mettre en œuvre des aides flexibles pour faire face aux aléas économiques
- Des MAE plus axées sur la compétitivité (MAE système)
- Une mesure innovation : expérimentation système, outils de transfert, formation et conseil aux agriculteurs, animation

Le développement rural (3/3)

- **Notre analyse**

- La pluri-annualité peut permettre de développer des outils innovants en matière de gestion des risques naturels ou économiques. Encore faut-il que les contraintes « boîte verte » soient suffisamment souples
- Une position très ouverte de la commission, nous approfondirons nos propositions sur l'innovation à travers :
 - Les mesures environnementales centrées sur l'adaptation des pratiques à l'échelle de l'exploitation plus que sur la compensation de surcoûts
 - Les filières territorialisées, basées sur le lien entre production et valorisation territoriale qui peuvent innover en termes d'organisation, de produits, de financement des projets
 - L'amélioration des pratiques à partir de l'expérimentation dans des exploitations réelles, garantes de la viabilité économique.



Contacts Presse

Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture

Marie Besson – Tél : 01 53 57 11 37 - Port : 06 88 75 96 56

marie.besson@apca.chambagri.fr

Agence Albertine & Media - Tél : 01 48 24 04 50

Bertrand de Tilleul – b.detilleul@albertine-media.fr - 06 10 34 60 46

Dorothee Scampini – d.scampini@albertine-media.fr